

## PKRück profite de la consolidation des institutions de prévoyance

mardi, 16.04.2019

Le réassureur des risques biométriques des caisses de pension anticipe une hausse d'au moins 15% du nombre de ses assurés en 2019. Bénéfice net 2018 en recul de 41%.

Piotr Kaczor



Hanspeter Tobler, le CEO de PKRück, estime que le secteur de la santé nécessite des mesures de prévention plus efficaces, compte tenu du cumul de pénibilité physique et psychique.

Le mouvement de consolidation général des institutions de prévoyance (leur nombre s'est réduit de plus d'un quart depuis 2010) et le retrait de certains assureurs du marché de la couverture complète (autrement dit avec les risques d'investissement) ont favorisé l'an dernier la croissance des fondations collectives ou communes. Or cette catégorie de clients est prédominante dans les affaires de PKRück, spécialisé dans la réassurance des risques biométriques (décès et invalidité) des caisses de pension. Au cours de l'exercice 2018, ce segment a contribué à plus des quatre cinquièmes (84%) des primes encaissées par PKRück.

### Croissance lente en 2018

Le nombre de ses assurés n'a cependant que légèrement augmenté l'an dernier à 198'000, soit une progression inférieure à 1%. Ce qui porte à 17% (16% en 2017) la part couverte par PKRück sur le marché suisse, dominé par la Mobilière. Cette dernière estime avoir également «plus ou moins» maintenu sa part d'un marché suisse qui s'est cependant contracté l'an dernier en raison d'un changement de modèle, ainsi que l'avait souligné Markus Hongler, le CEO de la Mobilière, dans une interview à l'Agefi la semaine dernière. Il y expliquait que, selon lui, le marché de



la réassurance pure ne fonctionnera pas isolément à l'avenir. C'est la raison pour laquelle la Mobilière a acquis en 2015 la société romande Trianon, spécialisée dans les solutions de prévoyance professionnelle et dans la gestion administrative des caisses de pension.

Lors de l'entretien de presse qui s'est tenu mardi à Zurich, Christoph Curtius, le responsable des finances (CFO) de PKRück a cependant présenté la croissance ralentie enregistrée en 2018 comme un phénomène passager: « l'année 2019 se présente sous le signe de la croissance. Nous anticipons une augmentation d'au moins 15% de nos assurés. Leur nombre devrait se situer entre 225'000 et 230'000 cette année» a-t-il déclaré.

Recul du bénéfice mais hausse des fonds propres

Dans le segment principal des primes périodiques, les affaires de PKRück le chiffre d'affaires a également progressé de moins de 1% en 2018 à 138,2 millions (137,6 en 2017) alors qu'il a reculé de 3,6% au niveau des primes uniques, soit essentiellement des dépôts dans les réserves pour risques spécifiques aux clients, ainsi que le souligne PKRück dans le communiqué diffusé mardi. Compte tenu d'un rendement des placements légèrement négatif de -0,98% (+1,35% l'année précédente) le bénéfice annuel s'est établi à 3,8 millions de francs, en baisse de 41% sur l'exercice précédent alors que les fonds propres ont augmenté de 5,6%. Ce qui permet à PKRück d'afficher un coefficient de solvabilité II enviable de 254%.

Nombre de rentes AI attendu en progression cette année

Après plusieurs années de recul depuis 2003 du nombre de nouvelles rentes attribuées par l'assurance invalidité fédérale (AI), une légère tendance à la hausse se dessine depuis 2014 qui devrait s'être poursuivie l'an dernier selon Hanspeter Tobler, le CEO de PKRück. Après avoir augmenté de plus de 5% l'an dernier à 13'292, leur nombre devrait progresser d'environ 7% selon les prévisions de PKRück (les chiffres officiels sont attendus dans le courant de l'année). PKRück se profile à cet égard comme un partenaire de prédilection des institutions de prévoyance, non seulement par ses solutions de réassurances bien pensées mais aussi dans le domaine de la prévention et de la réinsertion. S'agissant de ses propres assurés, la proportion des incapacités de travail, le stade qui précède l'invalidité éventuelle, s'est située l'an dernier à un niveau proche de celui enregistré en 2017 (2,3% des assurés).

Lors de l'entretien annuel avec la presse qui s'est tenu mardi, Hanspeter Tobler a porté un éclairage particulier sur le secteur de la santé, se demandant si celui-ci n'est pas en passe de prendre le relais de la construction comme secteur névralgique en matière de cas d'incapacités de travail et d'invalidité.

Le secteur des soins sous la loupe

Dans les années 80, c'est surtout dans le secteur du bâtiment ou de la construction que les employés étaient affectés dans leur travail au niveau corporel dans les cas d'invalidité. Les mesures de prévention et de réinsertion ont alors donné lieu à un fort recul des cas d'invalidité. Depuis les années 90, diverses catégories professionnelles sont touchées par des maladies psychiques dans une ampleur supérieure à la moyenne. Les employés du secteur des services de la santé et de l'action sociale en particulier, sont aussi touchés par des incapacités de travail d'ordre physique et corporel. «Ce qui nous a frappés, c'est l'évolution dans le secteur de la santé et du social. Le secteur de la santé et des soins comporte souvent des activités pénibles sur les plan physique et psychique. Nous avons constaté que de nombreux soignants sont animés par des idéaux élevés et souhaitent contribuer au bien-être de leurs semblables malades, ce qui dans un contexte de pression sur les coûts et le temps induit une pénibilité psychique lorsque les moyens ne sont pas à la hauteur des intentions.

Cumul de pénibilité physique et psychique

D'où un cumul de pénibilité physique et psychique. D'autant que la part des salariés actifs dans ce secteur a



augmenté à près de 15% ces dernières années. «Chez PKRück, nous constatons que 25% environ des cas d'incapacité de travail sont à mettre sur le compte du secteur des soins alors que nous estimons la part du personnel soignant à moins de 10% de nos assurés» observe le CEO. Quant à la part des employés de la construction, elle représente 11% des incapacités de travail chez PKRück.

Chez les assurés de PKRück, les incapacités de travail concernent, en moyenne, des salaires mensuels de 6300 francs et un âge de 45 ans dans le secteur des soins, contre un salaire de 5850 francs et un âge moyen de 48 ans dans celui de la construction. Autrement dit, dans le domaine des soins, l'incapacité de travail survient plus tôt et pour des salaires un peu supérieurs. De concert avec les caisses de pension, nous déployons tous les moyens disponibles pour éviter que les incapacités de travail donnent lieu à des invalidités.

#### Mesures de prévention requises

Pour Hanspeter Tobler, le secteur de la santé et des services sociaux nécessite des mesures de prévention et de réinsertion plus efficaces. L'accent sur les maladies psychiques reste important mais les troubles de l'appareil locomoteur devraient faire l'objet d'une attention rehaussée pour éviter, par des mesures appropriées, d'atteindre le stade de l'invalidité. Compote tenu du nombre de cas d'invalidité diagnostiqués «Psychique et appareil locomoteur».